

ARRETE DU MAIRE

**INTERDICTION DE L'ACCES DES STADES BAILLIEUX ET WATRELOT
POUR CAUSE D'INTEMPERIES**

LES SAMEDI 19 FEVRIER ET DIMANCHE 20 FEVRIER 2022

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.623-2,

Considérant qu'en raison des intempéries, les terrains de football des stades Baillieux et Watrelot sont devenus impraticables et que l'utilisation de ces équipements sportifs doit être réglementée,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès des terrains de football des stades Baillieux et Watrelot sera interdit à tous utilisateurs les Samedi 19 et Dimanche 20 Février 2022 afin d'en assurer la sécurité et d'en préserver l'état.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mazingarbe, le dix-sept février deux mille vingt-deux.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
Philippe DUTKIEWICZ.

